



GOVERNO DA  
GUINÉ-BISSAU

MINISTÉRIO DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA  
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)  
GABINETE DO DIRETOR NACIONAL

Excelentíssimo Senhor,  
Ministro dos Combatentes da  
Liberdade da Pátria  
**Dr. Augusto Nhaga**  
Bissau

N/Ref. 50 /GDN/CAAMI/2024.

Bissau, 26 de Abril de 2024.

**Assunto:** Nota de envio.

Excelência,

O Gabinete do Diretor Nacional do Centro de Coordenação da Ação Anti Minas (CAAMI), vem através desta missiva, transmitir em anexo, à Sua Excelência Senhor Ministro dos Combatentes, o relatório do do Governo da Guiné-Bissau ao Presidente da Convenção de OTTAWA em Genebra, SUÍÇA segundo o artigo 7º.

De acordo com o prazo da entrega do pedido acima referido, este documento deverá chegar ao destino o mais tardar até 30 de abril de 2024, pelo que, o Centro vem este meio pedir a Vossa Excelência, o encaminhamento urgente do pedido em referência para o Ministério dos Negócios Estrangeiros, Cooperação Internacional e das Comunidades, afim este por sua vez, encaminhá-lo para a nossa Embaixada em Bruxelas.

Sem mais assunto de momento, queira Vossa Excelência, Senhor Ministro dos Combatentes da Liberdade da Pátria, aceitar a nossa mais elevada consideração de sempre.

Contacto:

Juan Carlos Ruan  
Diretor da Unidade de Implementação  
da Convenção de Minas Anti Pessoal (OTTAWA)  
j.ruan@apminebanconvention.org  
Chemin Eugène-Rigot 2C  
P.O. Box 1300 Geneva 1  
t. + 41 (0) 22 730 93 46  
f. + 41 (0) 22 730 93 62  
m. + 41 (0) 79 829 91 21

O Diretor Nacional

Nautan Mancabu



Contato: 956167942 / 966660561  
E-mail: [caami1792001@gmail.com](mailto:caami1792001@gmail.com)

Rua 12 (Ex – DBI) Zona Industrial de Bolola-CP-10 Bissau,



**GOVERNO DA  
GUINÉ-BISSAU**

**MNISTÉRIO DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA  
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS  
(CAAMI)**

**GABINETE DO DIRETOR NACIONAL**

**Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la  
production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur  
destruction**

**Article 7 Mesures de transparence 2023**

**République de Guinée-Bissau**

Personne à contacter : Nautan Mancabu

Directrice nationale

Centre national de coordination de la lutte antimines (CAAMI)

Tél : +245 956 167 742

[caami1792001@gmail.com](mailto:caami1792001@gmail.com); [nautanmancabu@gmail.com](mailto:nautanmancabu@gmail.com)

Informations actualisées fournies conformément au paragraphe 2 de l'article 7 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

<p><b>Formulaire A : Mesures nationales de mise en œuvre</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Changé</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Inchangé</td> </tr> </tbody> </table>	<input type="checkbox"/>	Changé	X	Inchangé	<p><b>Formulaire F : Caractéristiques techniques</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Changé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Inchangé</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Sans objet</td> </tr> </tbody> </table>	<input type="checkbox"/>	Changé	<input type="checkbox"/>	Inchangé	X	Sans objet		
<input type="checkbox"/>	Changé												
X	Inchangé												
<input type="checkbox"/>	Changé												
<input type="checkbox"/>	Inchangé												
X	Sans objet												
<p><b>Formulaire B : Stocks de mines antipersonnel</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Changé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Inchangé</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Sans objet</td> </tr> </tbody> </table>	<input type="checkbox"/>	Changé	<input type="checkbox"/>	Inchangé	X	Sans objet	<p><b>Formulaire G : État d'avancement des programmes de conversion</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Changé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Inchangé</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Sans objet</td> </tr> </tbody> </table>	<input type="checkbox"/>	Changé	<input type="checkbox"/>	Inchangé	X	Sans objet
<input type="checkbox"/>	Changé												
<input type="checkbox"/>	Inchangé												
X	Sans objet												
<input type="checkbox"/>	Changé												
<input type="checkbox"/>	Inchangé												
X	Sans objet												
<p><b>Formulaire C : Mines anti-personnel conservées ou transférées</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>Changé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Inchangé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Sans objet</td> </tr> </tbody> </table>	X	Changé	<input type="checkbox"/>	Inchangé	<input type="checkbox"/>	Sans objet	<p><b>Formulaire H : Assistance aux victimes</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Changé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Inchangé</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Sans objet</td> </tr> </tbody> </table>	<input type="checkbox"/>	Changé	<input type="checkbox"/>	Inchangé	X	Sans objet
X	Changé												
<input type="checkbox"/>	Inchangé												
<input type="checkbox"/>	Sans objet												
<input type="checkbox"/>	Changé												
<input type="checkbox"/>	Inchangé												
X	Sans objet												
<p><b>Formulaire D : Zones connues ou suspectées de présence de mines antipersonnel</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>Changé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Inchangé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Sans objet</td> </tr> </tbody> </table>	X	Changé	<input type="checkbox"/>	Inchangé	<input type="checkbox"/>	Sans objet	<p><b>Formulaire I : Coopération et assistance</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>Changé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Inchangé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Sans objet</td> </tr> </tbody> </table>	X	Changé	<input type="checkbox"/>	Inchangé	<input type="checkbox"/>	Sans objet
X	Changé												
<input type="checkbox"/>	Inchangé												
<input type="checkbox"/>	Sans objet												
X	Changé												
<input type="checkbox"/>	Inchangé												
<input type="checkbox"/>	Sans objet												
<p><b>Formulaire E : Éducation aux risques engins explosifs</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>Changé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Inchangé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Sans objet</td> </tr> </tbody> </table>	X	Changé	<input type="checkbox"/>	Inchangé	<input type="checkbox"/>	Sans objet	<p><b>Formulaire J : Autres questions pertinentes</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Changé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Inchangé</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Sans objet</td> </tr> </tbody> </table>	<input type="checkbox"/>	Changé	<input type="checkbox"/>	Inchangé	X	Sans objet
X	Changé												
<input type="checkbox"/>	Inchangé												
<input type="checkbox"/>	Sans objet												
<input type="checkbox"/>	Changé												
<input type="checkbox"/>	Inchangé												
X	Sans objet												

## A. Mesures nationales de mise en œuvre

Durant la période écoulée, la Guinée-Bissau n'a pas développé ou mis à jour sa législation nationale relative aux mines-antipersonnel.

## B. Stocks de mines antipersonnel

Conformément à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Guinée-Bissau ne détient pas de stock de mines antipersonnel.

## C. Mines anti-personnel conservées ou transférées

La Guinée-Bissau conserve neuf mines antipersonnel à des fins de formation. Elles sont sous la responsabilité du ministère de la Défense nationale et plus particulièrement du génie militaire. Les neuf mines anti-personnel sont détaillées comme suit :

Type	Quantité retenue
PMN	6
M409 MAP	1
M969 MAP	2
<b>Total</b>	<b>9</b>

Il est à noter que les charges de ces mines antipersonnel ont été retirées et qu'elles sont considérées comme inactives.

## D. Zones connues ou suspectées de présence de mines antipersonnel

La connaissance par la Guinée-Bissau de sa contamination est partielle. Des activités entreprises en 2023 ont permis l'identification d'engins explosifs isolés antérieurement non connus.

Les informations suivantes font état des connaissances actuelles qui pour certaines datent de 2014 et sont en cours d'actualisation. La vérification des données sera effectuée par des enquêtes non-techniques et des enquêtes techniques par les opérateurs accrédités et formés en 2023. Ces enquêtes seront réalisées selon les normes nationales en cours d'actualisation et seront à minima alignées sur les normes internationales de lutte anti-mines (NILAM).

### Surface estimée des zones dangereuses confirmées

N°	Province	Région	Secteur	Localité	Surf. (m²)	Coordonnées	Activité
1	Nord	Oio	Bissorã	Encheia	600 000	Lat. 12° 39' 54,0" N Long. 014° 59' 08, 5"	Dépollution
2	Nord	Oio	Farim	Bricama	90 000	Lat. 12° 49' 27, 8 N	Dépollution
3	Nord	Oio	Farim	Cuntima	50 000	Lat. 12° 40' 12, 6" N Long. 014° 58' 43,6"	Dépollution

4	Nord	Oio	Farim	Demba Dabo	51 000	Lat. 12° 32' 09,8" N	Dépollution
5	Nord	Cacheu	S.Domingos	Djequemondo	15 000	Lat. 12° 22' 55,0' N Long. 16° 19' 18,2" W	Dépollution
6	Nord	Gabú	Pitche	Buruntuma	116 700	Lat. 12° 25' 39, 7" N Long. 013° 38' 35,0W	Dépollution
7	Sud	Tombali	Quebo	Medjo	108 800	Lat. 11° 21' 46,3" N	Dépollution
8	Sud	Tombali	Quebo	Imbai-Baila	60 000	Lat. 12° 26' 11, 1" N	Dépollution
9	Sud	Quebo	Empada	Gubia	2 345	Lat. 11° 49' 30,6" N	Dépollution
<b>TOTAL</b>					<b>1 093 840 m<sup>2</sup></b>		

Ces zones ont été rapportées en 2014 par l'opérateur national. Elles devront faire l'objet d'une réenquête alignée sur les normes internationales.

#### Zones dangereuses suspectées

N°	Province	Région	Secteur	Localité	Surf. (m <sup>2</sup> )	Activité
1	Nord	Oio	Bissorã	Nhane	Inconnue	Enquête
2	Nord	Oio	Bissorã	Yadur	Inconnue	Enquête
3	Nord	Oio	Bissorã	Biambe	Inconnue	Enquête
4	Nord	Oio	Mansaba	Cussaraba	Inconnue	Enquête
5	Nord	Oio	Mansaba	Gassanima	Inconnue	Enquête
6	Nord	Oio	Mansaba	Indjassane	Inconnue	Enquête
7	Nord	Oio	Farim	Candjambari	Inconnue	Enquête
8	Nord	Oio	Farim	Sara Mancama	Inconnue	Enquête
9	Nord	Oio	Farim	Sambuia	Inconnue	Enquête
10	Nord	Cacheu	Cacheu	Jopa	Inconnue	Enquête
11	Nord	Cacheu	Cacheu	Bipo	Inconnue	Enquête
12	Nord	Cacheu	Cacheu	Blom Antigo	Inconnue	Enquête
13	Nord	Cacheu	Cacheu	Bachil	Inconnue	Enquête
14	Nord	Cacheu	Cacheu	Banhinda	Inconnue	Enquête
15	Nord	Cacheu	Cacheu	Cobiana	Inconnue	Enquête
16	Nord	Cacheu	Cacheu	Burne Balanta	Inconnue	Enquête
17	Nord	Cacheu	S.Domingos	Asselem Binhaque	Inconnue	Enquête
18	Nord	Cacheu	S.Domingos	Nhambalam	Inconnue	Enquête
19	Nord	Cacheu	S.Domingos	Djinhalcunda	Inconnue	Enquête
20	Nord	Cacheu	Bigene	Bigene	Inconnue	Enquête
21	Nord	Cacheu	Bula	Matá	Inconnue	Enquête
22	Est	Bafatá	Contubuel	Canbadju	Inconnue	Enquête
23	Est	Gabú	Boé	Dinguirai	Inconnue	Enquête
24	Est	Gabú	Pitche	Candjadude	Inconnue	Enquête
25	Est	Gabú	Pitche	Sintchalale	Inconnue	Enquête
26	Est	Gabú	Pitche	Cupe	Inconnue	Enquête
27	Est	Gabú	Pitche	Cançalifa	Inconnue	Enquête
28	Est	Gabú	Pitche	Benfica	Inconnue	Enquête

29	Sud	Tombali	Catio	Barria	Inconnue	Enquête
30	Sud	Tombali	Cacine	Candempa Nalu	Inconnue	Enquête
31	Sud	Tombali	Quebo	Gadamael Antiga	Inconnue	Enquête
32	Sud	Tombali	Quebo	Nhacoba	Inconnue	Enquête
33	Sud	Tombali	Quebo	Madina Curadje	Inconnue	Enquête
34	Sud	Tombali	Bedanda	Cubucare de Baixo	Inconnue	Enquête
35	Sud	Tombali	Bedanda	Iemberem	Inconnue	Enquête
36	Sud	Quinará	Empada	Banta	Inconnue	Enquête
37	Sud	Quinará	Empada	Satecuta	Inconnue	Enquête
38	Sud	Quinará	Empada	Gã-Tande	Inconnue	Enquête
39	Sud	Quinará	Empada	Empada	Inconnue	Enquête
40	Sud	Quinará	Fulacunda	Biangha	Inconnue	Enquête
41	Sud	Quinará	Fulacunda	Foiazinho	Inconnue	Enquête
42	Sud	Quinará	Fulacunda	Cobambol	Inconnue	Enquête
43	Sud	Quinará	Buba	Bolanha Bodjol	Inconnue	Enquête

N'Casol

Ces zones identifiées en 2014 par un opérateur n'ont à ce jour pas pu être revisitées pour confirmation. La Guinée-Bissau a prévu de déployer une campagne d'enquêtes non-techniques au niveau national en 2024. Cette enquête prévue pour une durée de 2 ans vise à mettre à jour les connaissances sur l'étendue et la nature de la contamination en Guinée-Bissau.

### Champ de bataille

N°	Province	Région	Secteur	Localité	Surf. (m <sup>2</sup> )	Activité
1	Sud	Quinará	Falacunda	Manha	122 304	Dépollution
2	Nord	Oio	Mansoa	Bumal	75 000	Dépollution
3	Nord	Oio	Nhacra	Rossum	175 000	Dépollution
4	Nord	Oio	Farim	Cuntima	30 000	Dépollution
5	Nord	Biombo	Quinhamel	Ilonde	60 000	Dépollution
<b>TOTAL</b>					<b>402 304 m<sup>2</sup></b>	

La dépollution du champ de bataille d'Ilonde dans la province Nord, à proximité de la capitale, Bissau, a été entrepris au 4<sup>e</sup> trimestre 2023 et est prévue de s'achever au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

### Tâches ponctuelles NEDEX

N°	Province	Région	Secteur	Surf. (m <sup>2</sup> )	Activité	Date de réception
1	Nord	Oio	Farim	Inconnue	Tâche ponctuelle	2014
2	Nord	Oio	Farim	Inconnue	Tâche ponctuelle	2014
3	Nord	Oio	Farim	Inconnue	Tâche ponctuelle	2014
4	Sud	Tombali	Komo	Inconnue	Tâche ponctuelle	13/10/2021
5	Sud	Quinara	Erupada	Inconnue	Tâche ponctuelle	19/10/2021
6	Nord	Oio	Mansaba	Inconnue	Tâche ponctuelle	04/11/2021
7	Sud	Quinara	Fulaeuda	Inconnue	Tâche ponctuelle	04/11/2021
8	Nord	Oio	Mansaba	Inconnue	Tâche ponctuelle	10/11/2021
9	Est	Bafata	Xitole	Inconnue	Tâche ponctuelle	13/12/2021
10	Sud	Tombali	Catio	Inconnue	Tâche ponctuelle	03/03/2022

Rua 12 (Ex – DBI) Zona Industrial de Bolola - CP10, Bissau

11	X	X	Afia	Inconnue	Tâche ponctuelle	04/03/2022
12	Sud	Tombali	Bedarida	Inconnue	Tâche ponctuelle	22/03/2022
13	Sud	Tombali	Catio	Inconnue	Tâche ponctuelle	22/03/2022
14	Sud	Tombali	Bedanda	Inconnue	Tâche ponctuelle	20/05/2022
15	Est	Bafata	Bambadinga	Inconnue	Tâche ponctuelle	07/06/2022
16	Sud	Quinara	Tite	Inconnue	Tâche ponctuelle	21/07/2022
17	Sud	Tombali	Catio	Inconnue	Tâche ponctuelle	21/07/2022
18	X	X	X	Inconnue	Tâche ponctuelle	25/10/2022
19	Nord	Cacheu	Sao Domingos	Inconnue	Tâche ponctuelle	16/12/2022
20	Nord	Biombo	Cachete	Inconnue	Tâche ponctuelle	01/03/2023
21	Nord	Biombo	Safim	Inconnue	Tâche ponctuelle	09/03/2023
22	Nord	Biombo	Safim	Inconnue	Tâche ponctuelle	11/04/2023
23	Sud	Quinara	Empada	Inconnue	Tâche ponctuelle	29/04/2023
24	Sud	Tombali	Bedanda	Inconnue	Tâche ponctuelle	08/05/2023
25	Nord	Oio	Nbaera	Inconnue	Tâche ponctuelle	07/08/2023
26	Nord	Biombo	Quirhaneel	Inconnue	Tâche ponctuelle	09/10/2023
27	Sud	Tite	Tite	Inconnue	Tâche ponctuelle	07/11/2023
28	Nord	Mansoa	Mansoa	Inconnue	Tâche ponctuelle	X

Ces tâches ponctuelles ont été enregistrées dans la base de données du CAAMI suite à des appels reçus soit directement, soit par des informations rapportées par un opérateur.

La présence de ces engins n'a pas pu être confirmée par des visites. Il est prévu dans le cadre de la relance des opérations de déminage que les opérateurs soient sollicités pour confirmer la présence de ces objets puis assurer la dépollution des terrains qui les contiennent.

### **Gestion de l'information**

En 2023, avec le soutien de partenaires techniques et financiers (gouvernement de la Norvège et des Pays-Bas), le CAAMI a pu acquérir des équipements informatiques qui lui faisait défaut avec comme objectif la mise en place d'une nouvelle base de données suite à la perte des données antérieures à 2013.

Dans cette perspective s'est tenu un atelier sur la gestion de l'information du 14 au 17 août 2023. L'événement a réuni un total de 17 participants (14 hommes, 3 femmes) dont 6 membres du CAAMI, 5 membres de MAG, 3 de l'HUMAID, 1 du Halo Trust et 2 du Centre national anti-mines du Sénégal. L'atelier a permis d'identifier et d'élaborer les formulaires suivants :

- Éducation aux risques,
- Accidents,
- Victimes,
- Enquête non-technique,
- Zone dangereuse,
- Formulaire d'avancement,
- Formulaire final.

Les différents niveaux d'utilisation de ces formulaires ont été décrits à travers des diagrammes de flux de données illustrant les principales étapes de la collecte des données, ainsi que les acteurs impliqués. Les participants ont également identifié les données nécessaires sur la base des normes internationales (NILAM 5.10) et les besoins adaptés au contexte national.

Malheureusement, le CAAMI n'a pas été en mesure de réactiver le service de gestion de l'information, c'est-à-dire l'enregistrement, la vérification, l'analyse, la visualisation et l'archivage des données structurées et non structurées - bien qu'il s'agisse d'un élément essentiel de la stratégie de lutte contre les mines, comme mentionné ci-dessus. En effets, les difficultés de financement et la rareté des profils nécessaires ont été un frein majeur à la structuration d'un département de gestion de l'information.

Cependant, le CAAMI considère la disponibilité d'un système d'information fonctionnel comme une condition préalable à la reprise des activités de la lutte antimines, à la documentation du processus de déminage, à l'information sur la base des preuves fournies par les données historiques, ainsi qu'au suivi des progrès qui seront réalisés.

## **E. Éducation aux Risques Engins Explosifs**

La formation d'agent de liaison communautaire s'est déroulée du 21 au 30 août 2023, avec l'opérateur MAG, son partenaire national de mise en œuvre l'ONG NADEL et des personnels du CAAMI. Les agents et leurs superviseurs ont été formés par des experts régionaux en liaison communautaire et en gestion de l'information. La formation a permis de former et de renforcer les compétences des agents de liaison communautaires sur des activités de liaison communautaire et d'éducation aux risques engins explosifs (EREE) en vue de la mise en œuvre d'activités sur le terrain.

La formation a porté sur les sujets suivants : (i) déminage humanitaire ; (ii) stratégie et principes de la lutte antimines ; (iii) éducation aux risques ; (iv) collecte de données ; (v) outils de collecte de données.

Des présentations participatives, des travaux de groupe, des exercices pratiques de collecte de données et une présentation d'EREE ont été utilisés comme méthodes techniques pour aider les participants à assimiler les leçons. A l'issue de la formation, 8 agents de liaison communautaire et 2 chefs d'équipe ont été validés pour mettre en œuvre les activités.

Les zones prioritaires de l'EREE sont les 9 communautés où la présence de dangers a été confirmée, ainsi que les 43 zones où une contamination est suspectée. Les activités de l'EREE suivront les NNAM élaboré conformément à la NILAM 12.10 sur l'éducation aux risques.

En septembre 2023, les supports d'EREE ont été mis à jour et validés par le CAAMI pour permettre aux opérateurs de se déployer sur le terrain. Les outils de l'EREE ont été adaptés en tenant compte des aspects liés au genre et à la diversité, ainsi qu'aux groupes à risque.

Le déploiement des équipes EREE est prévu pour le premier semestre 2024.

En outre, une ligne d'appel a été créée par CAAMI. Elle est active et disponible pour communiquer des informations sur les accidents, les engins explosifs trouvés dans les différentes

zones suspectées ou confirmées de contamination. Elle a fait l'objet d'une campagne de promotion radiophonique afin que les communautés en prennent connaissance.

## F. Caractéristiques techniques

## G. État d'avancement des programmes de conversion

## H. Assistance aux victimes

## I. Coopération et assistance

La Guinée-Bissau bénéficie depuis 2022 de l'appui financier et technique de la Norvège et des Pays-Bas au travers de l'ONG internationale Mine Advisory Group. Ce financement a permis la réactivation du CAAMI et de l'opérateur national HUMAID. Cependant, ces fonds ne contribuent que pour partie aux besoins de la Guinée-Bissau.

Le CAAMI a développé un plan d'action couplé à un budget pour permettre la complétion des obligations liées à l'article 5 de la convention. A ce jour l'Etat de la Guinée-Bissau n'est pas en mesure de financer ce plan et cherche l'appui partenaires additionnel pour la bonne exécution des activités.

### Budget 2024-2027

	USD	USD	USD	USD	USD
USD	2024	2025	2026	2027	TOTAL 2024/027
Fonctionnement général CAAMI	205,567	256,667	190,167	190,167	842,567
Développement du système de gestion de l'information	13,833	68,333	65,000	43,333	190,500
Développement des normes nationales	0	76,667	0	0	76,667
Enquête non-technique au niveau national	420,250	837,792	665,125	136,000	2,059,167
Activités techniques (dépollution d'urgence et marquage)	549,092	549,092	549,092	549,092	2,196,367
Education aux risques	124,375	109,917	109,583	106,583	450,458
Collecte de fonds	3,000	8,667	8,667	4,333	24,667
Renforcement des capacités du CAAMI et des opérateurs	4,000	8,000	8,000	8,000	28,000
Développement d'une stratégie de gestion du risque résiduel	0	5,000	5,000	5,000	15,000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1,320,117</b>	<b>1,920,133</b>	<b>1,600,633</b>	<b>1,042,508</b>	<b>5,883,392</b>
Frais généraux	396,000	576,000	480,000	313,000	1,056,000
<b>TOTAL</b>	<b>1,716,117</b>	<b>2,496,133</b>	<b>2,080,633</b>	<b>1,355,508</b>	<b>7,648,392</b>

		2024	2025	2026	2027
<b>Objectifs clefs</b>	<b>Mise en œuvre de l'enquête non-technique nationale</b>				
	<b>Mise en œuvre des activités de marquage et dépollution en accompagnement de l'enquête non-technique</b>				
	<b>Mise en œuvre des activités de marquage et dépollution en fonction des besoins et priorités identifiés</b>				
<b>Activités</b>	<b>1. Développement d'un système de gestion de l'information :</b> - Développement d'un système de gestion de l'information (formulaire de collecte , base de données, outils d'analyse et de visualisation) - Récupération des données historiques, vérification et transfert vers un système de gestion de l'information - Développement d'un plan de suivi et d'évaluation				
	<b>2. Développement des standards nationaux prioritaires en ligne avec les normes internationales de l'action contre les mines :</b> - Finalisation et validation des normes nationales prioritaires par l'autorité nationale				
	<b>3. Mise en œuvre des enquêtes non-techniques au niveau national :</b> - Plannification) - Mise en œuvre - Gestion de la qualité - Suivi et évaluation				
	<b>4. Mise en œuvre des activités de de dépollution ciblées et de marquage du danger :</b> - Plannification - Mise en œuvre - Gestion de la qualité - Suivi et évaluation				
	<b>5. Mise en œuvre des activités d'éducation aux risques :</b> - Plannification - Mise en œuvre - Gestion de la qualité - Suivi et évaluation				
	<b>6. Définition de la stratégie de gestion du risque résiduel</b>				
	<b>7. Renforcement des capacités du personnel du CAAMI et des opérateurs nationaux sur des sujets transversaux</b>				
	<b>8. Recherche de financements</b>				

## **J. Autres questions pertinentes**